

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 décembre 2023**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Technopole Quimper Cornouaille : avance sur subvention 2024**

**Afin d'assurer le fonctionnement de la structure il est proposé d'accorder une avance sur subvention d'un montant de 147 000 €.**

Pour permettre à la Technopole de mener à bien ses activités et favoriser un fonctionnement continu, la convention en cours entre Quimper Bretagne Occidentale et la technopole Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement correspondant à 50% de la subvention de l'année antérieure.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser, au titre de l'année 2024, une avance sur subvention de 147 000€ (50% de la subvention 2023) sur un total de 294 000 €.